

Conseil Communautaire du 20 juin 2019

Compte rendu N° CC2VV_05/2019

Le 20 juin 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle des Fêtes de Pays-de-Clerval.

La séance est ouverte à 19h00. Le quorum est atteint.

Date de la convocation : 10/06/2019

PRESENTS :

Jean-Marie BARBIER (*Pays de Clerval*), Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Yves BOILLOT (*L'Hôpital saint Lieffroy*), Yves BOITEUX (*L'Isle sur le Doubs*), Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Fabienne CARRIQUI (*Huanne-Montmartin*), Noël CHAVEY (*Onans*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Albert FELEZ (*Lanthenans*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Denis GIRARD (*Fontenelle-Montby*), Michel GONIN (*Viethorey*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Jérôme GUILLOZ (*Roche-lès-Clerval*), Liliane GUYON-VEUILLET (*Branne*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Lucien LABEUCHE (*Hyémondans*), Gilles LAMBERT (*Pays-de-Clerval*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Christian LEPAPE (*Gouhelans*), Rémy NAPPEY (*L'Isle sur le Doubs*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), André PARROT (*Désandans*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Gilles SAULNIER (*Tallans*), Eliane SAVOUREY (*Anteuil*), Pierre SCHIFFMANN (*L'Isle sur le Doubs*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Michel VERDIERE (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Chantal VURPILLOT (*Médière*), André VURPILLOT (*Désandans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

ABSENTS EXCUSES :

Denise MATHIOT (*Geney*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*),

ABSENTS SUPPLEES :

Pierre PEGEOT (*La Prétière*), représenté par sa suppléante Danièle BOSCHI ; Karine GUILLIER (*Rang*), représentée par son suppléant Jérôme ROUSSET

ABSENTS REPRESENTES :

François CIRESA (*Soye*), pouvoir à Bruno BEAUDREY ; Michel FRITSCH (*Rognon*), pouvoir à Jacky BOUVARD, Catherine MILLET, pouvoir à Claude COURGEY ; Marianne GIRARDOT (*Pays de Clerval*), pouvoir à Georges GARNIER ; François HERMOSILLA (*Faimbe*), pouvoir à Laurent TOURTIER ; Michael HUGONIOT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Michel LAURENT.

ABSENTS :

Dominique BELFORT (*Rougemont*), Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), Christophe CATALA (*Cubrial*), Bernard DODIVERS (*Blussans*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Adeline GILLOT (*Marvelise*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Claude HALM (*Fontaine-lès-Clerval*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Xavier PERRIN (*Montussaint*) ; Gilles SAVOUREY (*Gondenans-Montby*), Fabrice SIMONIN (*Gondenans-lès-Moulins*), Pascale PREDINE (*Tournans*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*),

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné secrétaire de séance **Gérard JOUILLEROT**, parmi les membres du conseil communautaire.

ORDRE DU JOUR

1. **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) :** Présentation synthétique de l'étude du potentiel foncier en dents creuses
2. **Aménagement : Validation des conventions AMI Bourg Centre :**
 - Pays de Clerval
 - Rougemont
3. **Développement économique :**
 - ZA Combe Rosiers :**
 - Vente de terrain à FB Maçonnerie
 - Vente de terrain à l'EURL PERRIGUEY
 - Aide à l'immobilier d'entreprises :**
 - Projet de restructuration du « Château-Neuf » au Domaine de Bournel
4. **Service aux communes (mise à disposition des services techniques) :**
 - Présentation du nouveau fonctionnement
 - Validation du règlement et des tarifs
5. **Ressources Humaines :**
 - Renouvellement Contrat à Durée Déterminée d'un agent technique
 - Validation du règlement d'utilisation des véhicules de la collectivité
 - Création de 2 postes d'agent d'entretien saisonnier
 - Contrat pour finalisation du diagnostic « sport/culture/jeunesse »
6. **Subventions aux associations :** validation du montant des aides 2019
7. **Budgets primitifs 2019 :** décisions modificatives
8. **Budget OM :** admission en non-valeur et ouverture de crédits budgétaires
9. **Questions diverses**

1. Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) : présentation synthétique de l'étude du potentiel foncier en dents creuses

Suite aux rencontres organisées avec les élus de chaque commune, l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU) a présenté les résultats de son analyse du potentiel foncier en dents creuses. Remy NAPPEY a expliqué que le travail de l'ADU intervient dans le cadre de la révision du SCoT Doubs Central et que le travail réalisé est un outil d'accompagnement. Le travail de l'ADU met en évidence un nombre important de logements vacants. Par ailleurs, à l'échelle du SCoT, le plafond de consommation foncière sera de 156 ha pour la période 2017/2032.

Discussions / réactions

- Olivier PERRIGUEY pense que la répartition de logements et de foncier entre les communes devrait tenir compte des capacités des communes en termes d'eau et d'assainissement.
- Michel LAURENT constate un écart entre le résultat de l'étude et les plafonds définis dans les documents d'urbanisme, notamment le SCoT. Il interroge l'ADU sur un risque juridique potentiel. Selon l'ADU, leur travail est réalisé à titre informatif et n'est pas prescriptif, donc il n'y a pas de risque juridique.
- Victor ZUAN rappelle que lors de la répartition des logements sur le territoire en 2017, il avait été envisagé d'effectuer une redistribution entre des communes en excédent et d'autres ayant des besoins.
- Certaines communes signalent que leur développement est bloqué du fait de l'absence de PLU et posent la question de la mise en œuvre d'un PLU Intercommunal. Le Président explique que cela n'est pas prévu pour l'instant, dans la mesure où une minorité de blocage a été instaurée en 2017 à la création de la CC2VV.
- Remy NAPPEY rappelle l'importance d'être présent aux réunions de concertation SCoT.

2. Aménagement : validation des conventions AMI Bourg Centre

André PARROT, vice-Président, expose le sujet à l'assemblée.

Les communes de Rougemont, L'Isle sur le Doubs et Pays de Clerval se sont engagées depuis 2018 dans un projet de revitalisation et de redynamisation de centre-bourg. Pour mener à bien ce projet, les communes ont réalisé une étude pré-opérationnelle d'aménagement qui a débouché sur l'élaboration d'un Plan Guide d'aménagement et de requalification globale des centre-bourg (ETUDE VERDI).

Le projet de chaque commune a été retenu par la Région dans le cadre de l'appel à projet AMI Bourg Centre. Il s'agit à présent de contractualiser la convention cadre avec la Région, afin de débloquer un co-financement de 750 000 € pour chaque commune.

La convention a pour objectif de définir les conditions de soutien de la Région aux actions s'inscrivant dans la stratégie de revitalisation arrêtée par chaque commune et d'identifier celles qui seront prioritairement soutenues au titre du règlement d'intervention « Revitalisation des Bourgs Centres ».

Chacune de ces actions doit faire l'objet de l'approbation d'un plan de financement dédié.

La convention AMI Bourg Centre, pour la commune de l'Isle sur le Doubs a été adoptée par le conseil communautaire du 7 février 2019.

Il convient aujourd'hui d'étudier le projet de convention cadre et la liste des actions identifiées pour les communes de Pays-de-Clerval et Rougemont

Discussions / réactions

- Bruno BEAUDREY exprime un sentiment de dynamique dans les bourgs centre, lié notamment aux nombreux projets de revitalisation en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide les conventions cadre « AMI Bourg Centre » avec la Région pour les communes de Pays-de-Clerval et Rougemont
- approuve les listes des actions identifiées
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

3. Développement économique :

Alain ROTH, vice-Président, expose les sujets à l'assemblée.

- **ZA Combe Rosiers : Vente de terrain à FB Maçonnerie**

Monsieur Fabien BENOIT, gérant de l'entreprise FB MAÇONNERIE de Soye, a écrit à la CC2VV afin d'acquérir un terrain sur la zone d'activités « Combe Rosiers » à l'Isle-sur-le-Doubs pour y installer son activité.

Il s'agit de la parcelle B-1482p (lieu-dit « Champs sur le Ranchot »), déjà bornée, d'une superficie de 2 313 m² à laquelle il souhaite ajouter une bande de terrain supplémentaire de 10 m de large (soit environ 950 m², en attente de la surface définitive suite au bornage et à la division par la géomètre-expert).

Le prix de vente proposé des terrains sur cette zone d'activités est de 6 € HT/m².

Il est à noter que le service du Domaine a estimé les terrains de cette zone d'activités au prix de 12 €HT/m². M. BENOIT bénéficie donc, de facto, d'un équivalent de subvention de la moitié du prix estimé.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Président à procéder à la vente de la parcelle B-1482p, avec une bande de terrain supplémentaire de 10 m (restant à border par le géomètre-expert), sur la ZA Combe Rosiers, au prix de 6 €HT/m², au profit de Monsieur Fabien BENOIT, gérant de l'entreprise FB MAÇONNERIE
- autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

- **ZA Combe Rosiers : Vente de terrain à l'EURL PERRIGUEY**

M. Olivier PERRIGUEY, gérant de l'EURL PERRIGUEY, souhaite acquérir un terrain sur la zone d'activités « Combe Rosiers » à l'Isle-sur-le-Doubs pour y déplacer son activité. Il compte également, dans le même bâtiment, y installer 2 cellules commerciales à louer.

Le terrain qu'il souhaite acquérir, dans le prolongement de celui vendu à l'entreprise FB MAÇONNERIE aurait une superficie d'environ 120 ares (le bornage et la division restant à réaliser par le géomètre-expert).

Le prix de vente proposé des terrains sur cette zone d'activités est de 6 €HT/m².

Il est à noter que le service du Domaine a estimé les terrains de cette zone d'activités au prix de 12 €HT/m². M. PERRIGUEY bénéficie donc, de facto, d'un équivalent de subvention de la moitié du prix estimé.

M. Olivier PERRIGUEY, partie prenante, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Président à faire appel à un géomètre-expert pour border et diviser la parcelle et à procéder à sa vente sur la ZA Combe Rosiers, au prix de 6 €HT/m², au profit de Monsieur Olivier PERRIGUEY, gérant de l'EURL PERRIGUEY
- autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 60 Exprimés: 60 Pour : 60 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

- **Aide à l'immobilier d'entreprises : Projet de restructuration du « Château-Neuf » au Domaine de Bournel**

La SARL Domaine de Bournel, représentée par son gérant Gaspard de MOUSTIER, a pour projet de restructurer le « Château-Neuf » du Domaine de Bournel afin d'y créer un centre de bien-être & yoga haut de gamme. Les aménagements permettront d'accueillir des retraités de Yoga, des cours de médecines naturelles mais aussi des événements (Dîner de gala, shooting photo, tournage de films, etc...).

Ce projet, d'un montant total estimé à 600 000 € HT est éligible au règlement d'intervention économique de la CC2VV concernant l'immobilier d'entreprise : les dépenses éligibles sont de 224 434.62 €, avec un taux de 5% et un montant plafond de 5000 €.

Il s'inscrit, par ailleurs, dans une réflexion plus globale d'extension de l'hôtel et de création d'un centre de médecine naturelle (dont la réalisation se fera dans un second temps). Ce projet permettra le maintien de 15 emplois et la création, à moyen terme, de 3 emplois.

L'intervention de la CC2VV devra également permettre de débloquer la subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté à laquelle ce projet est éligible, pour un montant de 115 000 € environ.

Le dossier a été validé en commission « économie » de la CC2VV le 17 juin et sera présenté à la Région le 5 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- valide l'attribution d'une subvention de 5 000 €HT au profit de la SARL Domaine de Bournel
- autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 60 Abstention : 0 Contre : 1 Unanimité

4. Service aux communes (mise à disposition des services techniques) :

André PARROT présente le sujet à l'assemblée.

- **Préambule**

Sur le secteur du Pays de Rougemont, les agents intercommunaux sont mis à disposition des communes pour des petits travaux d'entretien et divers (tonte, débroussaillage, relevé de compteurs, petits travaux de maçonnerie, peinture, papier peints...)

Suite à la fusion, un audit de ce service a été réalisé en interne afin de répondre aux nouveaux objectifs fixés :

- Assurer la pérennité du poste du 3^{ème} agent technique / objectif de vente de services à hauteur de 15 000€
- Ouverture du service à toutes les communes (et syndicats intercommunaux) de la CC2VV
- Sur la ZA du Pré rond, facturation de la tonte effectuée sur les terrains privés

Actuellement, le solde d'heures disponible pour le service aux communes est de 677h. Pour 2019, 279 heures sont déjà planifiées.

- **Présentation du nouveau fonctionnement :**

- Instauration d'un règlement de service
- Mise en place d'une fiche de demande de service
- Estimation contradictoire avec le chef d'équipe de la charge de travail
- Priorité aux communes ayant déjà bénéficié du service et qui s'engagent dans la durée, puis traitement des demandes dans l'ordre d'arrivée en fonction de la disponibilité des agents
- Recensement des demandes de l'année N+1, au mois d'Octobre de l'année N, pour les demandes régulières
- Amélioration de l'autonomie des agents de Rougemont pour effectuer 2 chantiers simultanément

A l'issue de la présentation, lecture est faite du règlement de service de mise à disposition des services techniques de la CC2VV.

Discussions / réactions

- *Joseph CUENOT souhaiterait que les communes puissent avoir une fiche descriptive du type de travaux que les agents techniques sont capables de faire et d'une liste du matériel dont ils disposent.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- valide les tarifs suivants

○ Main d'œuvre 20€/h (frais de déplacement inclus) / Facturée à compter de l'heure d'arrivée sur le chantier

○ Tracteur tondeuse : 10€/h

- valide du règlement de service

Votants : 61 Exprimés: 60 Pour : 60 Abstention : 1 Contre : 0 Unanimité

5. Ressources Humaines :

André PARROT présente le sujet à l'assemblée.

- **Renouvellement Contrat à Durée Déterminée d'un agent technique**

Dans le prolongement du point précédent, un agent technique du secteur de Rougemont terminera son CDD d'un an le 5 juillet 2019. Il est proposé de renouveler ce poste 1 an en CDD, à raison de 35h/sem.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de recruter un agent contractuel :

- du grade d'adjoint technique

- d'une durée hebdomadaire de 35 heures

- pour une durée d'un an à compter du 6 juillet 2019 pour accroissement temporaire d'activité.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 majoré 326 et bénéficiera du régime indemnitaire instauré par délibération n° 33/2018 du 29 mars 2018.

Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

- **Contrats pour 2 postes d'agent d'entretien saisonnier**

Le centre de loisirs de l'Isle sur le Doubs sera ouvert du 8 juillet au 26 juillet 2019. Comme chaque année, deux agents d'entretien sont nécessaires pour l'entretien des locaux du centre de loisirs.

Il est proposé de recruter 2 agents d'entretien pour la période du 8 au 26 juillet 2019, pour une durée de 30 h hebdomadaires pour le premier et de 20 h hebdomadaires pour le second.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de recruter deux agents contractuels

- en référence au grade d'Adjoint technique pour faire face au besoin d'accroissement temporaire d'activité

- pour la période du 8 juillet au 26 juillet 2019 pour 30 h 00 et 20 h 00

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C. La rémunération de ces emplois sera calculée par référence entre l'indice brut 348 majoré 326 et l'indice brut 407 majoré 367, compte tenu des fonctions occupées, de la qualification de l'agent ainsi que de son expérience.

Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

- **Contrat saisonnier estival pour terminer le travail de diagnostic sport-culture-jeunesse**

Il est rappelé à l'assemblée que, dans le cadre d'un stage, un étudiant a travaillé à la préparation d'un diagnostic pour l'élaboration d'un projet de territoire sport/culture/jeunesse.

Ce diagnostic nous permettra d'obtenir des aides du Département dans le cadre de sa politique « sport, culture, jeunesse ».

Afin de terminer sa mission, cet étudiant aurait besoin de 3 semaines supplémentaires de présence à la CC2VV. Il est proposé de lui créer un contrat saisonnier de 3 semaines, à raison de 35h / semaine, sur la période du 8 au 26 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de recruter :

- un agent contractuel du grade d'Adjoint administratif, à raison de 35h / semaine
- sur la période du 8 au 26 juillet 2019 pour accroissement temporaire d'activité

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 majoré 326

Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

- **Validation du règlement d'utilisation des véhicules de la collectivité**

Bruno BEAUDREY, Président, présente le sujet à l'assemblée.

La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes dispose d'un parc automobile mis à la disposition des agents pour leurs déplacements professionnels.

La rationalisation de la gestion de ce parc et les impératifs de transparence pour l'ensemble des utilisateurs nécessitent une clarification des règles d'utilisation de celui-ci.

A. INVENTAIRE DU PARC au 1/1/2018

	Véhicule	Marque	Année de mise en service	Catégorie	km novembre 2018	Energie	lieu d'affectation	Utilisateur principal	Usage
SERVICES ADMINISTRATIFS	Zoé	Renault	15/11/2018	VL	-	Electrique	Pays de Clerval	Pool	Véhicule à disposition
	Twingo Brun Acajou	Renault	13/08/2012	VL	57 000	Diesel	Pays de Clerval	Pool	Véhicule à disposition
	Twingo Blanche	Renault	06/03/2013	VL	65 000	Diesel	Pays de Clerval	Antoni	Mission transfert eau/assainissement
	C3	Citroen	08/10/2012	VL	126 000	Diesel	Pays de Clerval	David	Fonctions de direction
	Clio	Renault	2006	VL	148 000	Diesel	Pays de Clerval	Françoise	Supervision des services techniques, suivi d'opérations de travaux
	Clio	Renault	23/04/2003	VL	161 000	Diesel	Isle sur le Doubs	Isabelle KOMIANC + pôle CCID	RPE + véhicule à disposition
SERVICES TECHNIQUES	Master	Renault	01/08/2012	utilitaire	141 000	Diesel	Isle	Nicolas	entretien patrimoine Isle/Clerval
	Jumper	Citroen	2011	utilitaire	87 500	Diesel	Rougemont	Gilles + Florian	entretien patrimoine Rougemont
	Berlingo	Citroen	2008	utilitaire	115 000	Diesel	Isle ou Clerval en fonction des besoins	Elie + Agent technique Rougemont	Suivi et entretien patrimoine l'Isle/Rougemont/Clerval, entretien des véhicules, SPANC

B. VEHICULES ET AVANTAGES POUR CERTAINS AGENTS

→ Véhicule de fonction :

- Le DGS, au moment de son recrutement, s'est vu attribuer une « voiture de service » avec remisage permanent à son domicile.

→ Voiture de service avec remisage

- La Directrice des « services techniques » s'est vue attribuer en 2008 par note de service du Président de la CCID une « voiture de service » avec remisage permanent à son domicile.
- Le chargé de mission « Eau et Assainissement », lors de son recrutement, s'est également vu attribuer une « voiture de service » avec remisage permanent à son domicile.

C. PROPOSITIONS NOUVEAU FONCTIONNEMENT

- **Identification** de tous les véhicules par **flocage logo CC2VV** (réalisé depuis mai 2019)
- **Mise en place d'un règlement d'utilisation des véhicules**, précisant les emplois ou missions qui permettent l'octroi d'un véhicule ainsi que les conditions de son utilisation.
- **Modalités particulières de mise à disposition de véhicules à 3 agents :**
 - o **DGS** : remisage à domicile permanent avec usage personnel permis, zone de circulation (30 km autour de son domicile), prêt du véhicule en journée aux collègues de la CC2VV.
 - o **Directrice des Services Techniques et Chargé de Mission Eau et Assainissement** : remisage à domicile permanent, usage personnel interdit, restitution du véhicule pendant les congés ou absences supérieurs à 3 jours, mise en pool du véhicule en journée avec des obligations nouvelles (pas d'allers-retours méridiens, adaptation aux horaires des autres agents pour la mise à disposition,...).
 - o **Mise en conformité des agents bénéficiaires d'une voiture de service au regard des services fiscaux.**

L'organe délibérant est compétent pour fixer les règles relatives à l'attribution d'un véhicule de fonction ou de service.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de valider les propositions exposées plus haut (octroi de véhicules et les conditions d'utilisation -usage privé, périmètre de circulation, ...)
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

6. Subventions aux associations 2019 : validation du montant des aides

Laurent TOURTIER, vice-Président, présente le sujet à l'assemblée.

Le conseil communautaire de la CC2VV a défini et validé son règlement en matière d'aide aux associations et autres organismes le 14 juin 2018, avec mise en application à compter de 2019.

Dans ce document, il est précisé que les dossiers de demande seront soumis à l'avis des membres de l'Exécutif avant délibération en conseil communautaire.

La somme maximale inscrite au budget prévisionnel 2019 pour ce poste est de 10 000 €.

22 demandes avaient été réceptionnées dans les temps, représentant une enveloppe de subvention espérée de 16 614 €

Les membres de l'Exécutif se sont réunis jeudi 6 juin afin de déterminer, au vu des critères définis dans le règlement (*accès à la culture en milieu rural, actions en direction de la jeunesse et animation du territoire en lien avec les domaines de compétence de la CC*):

- la recevabilité des dossiers
- le choix d'un ou plusieurs dossiers (en cas de demande multiple d'une même association)
- le montant proposé, pour chaque dossier retenu

Ils ont retenu les 13 dossiers suivants - les plus proches des thématiques inscrites dans le règlement d'aide aux associations - et proposent à l'assemblée les montants de subventions ci-dessous :

Demandeur	Projet	Budget prévisionnel de la manifestation	Montant proposé de la subvention CC2VV
Collège des Villanelles	Cross du collège	800 €	400 €
Collège des Villanelles	Achat de livres dans le cadre du projet « silence on lit »	600 €	300 €
Collège des Villanelles	Pause des parents (soirées/débats sur des sujets liés à l'adolescence)	1 200 €	300 €
1 ^{ère} Compagnie d'archers - Arcey	Balade gourmande (découverte du tir à l'arc et projet d'aménagement d'installations pour personnes à mobilité réduite)	16 000 €	1 000 €
Loisirs pour tous	Marché des saveurs et de l'artisanat	4 400 €	200 €
Union sportive d'Arcey	Mise en place d'une école de foot féminin	1 620 €	500 €
Jeunes Sapeurs Pompiers – ISD	Sortie pédagogique sur Besançon	3 540 €	500 €
Comité des fêtes - ISD	Salon des dons cachés 2019	720 €	100 €
Association Babadouc – secteur Rougemont	Développement de la pratique du badminton dans les collèges et écoles	1 800 €	500 €
A plus dans le Bus – Fontaine les Clerval	Fête des 10 ans du Festival sous la Côte	4 584 €	1 000 €
Collège de l'Isle sur le Doubs	Salon du livre 2019	250 €	250 €
AGT Loisirs – Anteuil	Circuits de marche accessibles à tous dans le cadre du téléthon 2019	700 €	100 €
Rougemont Concorde	Stage de foot (+ découverte accrobranche et bowling) pour les jeunes à Pâques	1 400 €	500 €
		TOTAL	5 650 €

Ces éléments ont été présentés au Bureau de la CC2VV du 6 juin 2019, qui les a validés.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'acter la liste des attributaires de subventions ci-dessus, pour l'année 2019
- d'autoriser le Président à notifier ces subventions et à signer tout document nécessaire à leur versement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'acter la liste des attributaires de subventions ci-dessus, pour l'année 2019
- d'autoriser le Président à notifier ces subventions et à signer tous les documents nécessaires au versement

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 majoré 326.

Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

7. Décisions modificatives

Bruno BEAUDREY présente le sujet à l'assemblée.

Des petites différences d'arrondis sur les budgets primitifs nous obligent à procéder aux mouvements de crédits ci-dessous :

Budget annexe « Office du tourisme » :

Compte 6811 (chapitre 042) = + 0.40 €
Compte 7088 (chapitre 70) = + 0.40 €

Budget général :

Compte 6811 (chapitre 042) = - 0.21 €

Une erreur de chapitre budgétaire au niveau des écritures de stocks sur le budget primitif de la Zone de Rang et sur le budget primitif de la Zone de Cuse nous oblige à procéder au mouvement de crédits ci-dessous :

Budget annexe « Zone de Rang » :

Compte 3355 (chapitre 010) = - 6 644.10 €
Compte 3355 (chapitre 040) = + 6 644.10 €

Budget annexe « Zone de Cuse » :

Compte 796 (chapitre 042) = - 2 500.00 €
Compte 796 (chapitre 043) = + 2 500.00 €

Des crédits nouveaux, pour 9 000 €, ont été inscrits par erreur au compte 2182 du BP annexe Office du Tourisme pour l'achat de vélos électriques. Cette somme figurait déjà en crédits de report de l'exercice 2018.

Il convient donc d'annuler cette somme par l'écriture suivante :

Budget annexe « Office du tourisme » :

Compte 2182 (chapitre 21) = - 9 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- valide les mouvements de crédits ci-dessus énumérés
- Autorise le Président à signer les décisions modificatives

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 61 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

8. Budget Om : admissions en non-valeur et ouverture de crédits budgétaires

Jacky BOUVARD présente le sujet à l'assemblée.

Les services de la Trésorerie ont établi la liste des créances admises en non-valeur (facturation de redevance des OM) pour les années 2017, 2018, 2019, pour un montant total de 2 206.95€.

Ces créances vont faire l'objet d'une décision d'effacement de la dette, suite à un jugement de surendettement ou de liquidation judiciaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- valide les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6542 : 5000 €
- décide d'augmenter les crédits au compte 673 : 3000 € pour permettre des annulations de factures sur l'exercice antérieur suite au changement de situations des redevables.

Votants : 61 Exprimés: 61 Pour : 60 Abstention : 0 Contre : 1 Unanimité

9. Questions diverses

- Remy NAPPEY indique que désormais le PETR est adhérent au CAUE

- Remy NAPPEY fait part à l'assemblée de la redistribution à venir des trésoreries dans le département. A partir de 2021, Baume-les-Dames sera rattaché à Valdahon et à partir de 2022, la CC2VV sera rattachée à Sainte Suzanne. Il y aura vraisemblablement des permanences dans les bourgs-centre.
- Transfert eau-assainissement : Bruno BEAUDREY et Emmanuel SPADETTO rappellent que les communes ont jusqu'à la fin du mois de juin pour délibérer pour ou contre le transfert de la compétence eau et assainissement

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

A Pays de Clerval, le 4 juillet 2019

Le secrétaire de séance,
Gérard JOUILLEROT



Le Président,
Bruno BEAUDREY



